



*Natura 2000*

**Sommaire**

- . Edito
- . Actualités
- . Le saviez-vous ?  
*L'écrevisse à pattes blanches en danger*
- . Rencontre  
*Questions à E. Bachelier, technicien ONEMA*
- . Fiche pratique n°1  
*Des dispositifs pour agir*

## « Ruisseau LE MAGOT »



*Espèces protégées*



*Habitats*



*Vie du site*

### EDITO

Ce petit ruisseau coule paisiblement à travers les verts pâturages de notre Gâtine. Qui aurait pu penser qu'il abrite une richesse biologique reconnue au niveau européen ? L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce emblématique des cours d'eau frais et bien oxygénés, représente avec quelques autres espèces (Chabot (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)), un symbole de la qualité des milieux aquatiques de notre territoire.

Différents partenaires se sont mobilisés depuis plusieurs années pour participer à la préservation de cette vallée. De nombreuses études ont permis d'aboutir au classement de la dite vallée en site « Natura 2000 », première étape pour identifier et diagnostiquer la richesse du ruisseau du Magot. Aujourd'hui le CPIE de Gâtine Poitevine, association locale en Ménigoutais, est chargée par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire d'accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'actions favorisant la diversité biologique tout en conciliant les activités économiques, principalement agricoles et la valorisation touristique de l'ensemble de la vallée.

Vous êtes riverain, habitant de la vallée, élu, agriculteur, pêcheur, randonneur... vous êtes donc acteur de ce territoire qui ne peut vivre qu'à travers vous. N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions, remarques et, pourquoi pas, à contractualiser sur des actions en faveur de la préservation écologique de la vallée. Cette première lettre d'information vous apportera les éléments nécessaires à la compréhension du dispositif mis en place.

Nous sommes bien entendu à votre écoute pour prendre en considération vos avis, dans une démarche de concertation, en faveur de la biodiversité du ruisseau du Magot.  
Bonne lecture.

Pascal GUEGAN  
Directeur du CPIE de Gâtine Poitevine

### Vers une meilleure connaissance de la richesse biologique du vallon

Le site naturel du Magot a été notifié pour intégrer le réseau Natura 2000, en se basant principalement sur la présence de populations d'écrevisse à pattes blanches, de chabot et de lamproie de Planer, trois espèces d'eau douce d'intérêt patrimonial (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »). Certains habitats naturels aquatiques ou alluviaux remarquables présents sur le site sont également d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats) : aulnaie-frênaie alluviale (boisement de rive dont la conservation est prioritaire, environ 11 ha sur le site), mégaphorbaie hydrophile (sorte de « prairies » riveraines nitrophiles à hautes herbes, environ 4 ha), herbiers aquatiques à renoncules et callitriches...

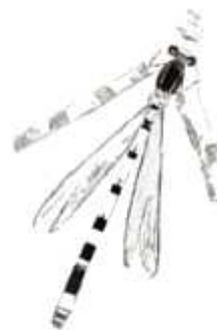
Durant ces trois années, des spécialistes ont suivi l'état de conservation des populations de ces espèces et de ces habitats naturels. L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA-service départemental 79) a ainsi suivi les populations de poissons et d'écrevisses sur le Magot, l'Auxances et la Coursaudière. L'association Vienne Nature a effectué la cartographie des habitats naturels sur le périmètre d'extension de la zone Natura 2000 (Coursaudière et Auxances) et assuré le suivi botanique des habitats d'intérêt communautaire.



Etang du Roséau  
(Bois de Magot)

Afin de mieux connaître la richesse biologique du site, des inventaires complémentaires sur la faune ont également été menés par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement : sur les libellules en 2006 et sur les chauve-souris et les amphibiens en 2007. Les prospections ont été effectuées de jour comme de nuit (chauve-souris et amphibiens) au niveau des cours d'eau, des boisements, plans d'eau et des bâtiments susceptibles d'accueillir ces animaux. De nouvelles espèces d'intérêt

communautaire ont ainsi été découvertes ; citons notamment la présence de belles populations d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), une libellule qui fréquente les zones ensoleillées en bordure d'eaux claires et bien oxygénées.



Agrion de Mercure  
(*Coenagrion mercuriale*)

Parallèlement à ces suivis sur la faune et la flore, une équipe du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) a assuré une veille sur la qualité des cours d'eau : analyse de la qualité de l'eau (mesures des taux de nitrates, pesticides...) et des habitats aquatiques (évaluation à l'aide d'observation des invertébrés aquatiques notamment).

### Vers une meilleure prise en compte des activités exercées sur le territoire

#### De nombreux propriétaires concernés par le site

En 2006, le CPIE a recensé l'ensemble des parcelles cadastrales concernées par la zone Natura 2000 et a ainsi pu établir la liste des propriétaires correspondants. 222 propriétaires sont concernés et ont pu recevoir en début d'année 2007 un courrier d'information et une plaquette. Un tableau de bord des parcelles concernées par la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire a également été constitué afin de favoriser la mise en place de gestion contractuelle sur celles-ci.

#### Un diagnostic des activités socio-économiques fortement enrichi

Pour mener à bien les actions visant à conserver les espèces et les milieux naturels remarquables du site, le CPIE a pris contact avec divers acteurs impliqués dans la vie de celui-ci : agriculteurs, élus, services techniques.... Ces enquêtes de terrain ont permis d'affiner le diagnostic des activités socio-économiques du territoire, notamment concernant l'occupation du sol et les pratiques agricoles.

## Information et sensibilisation du public

### Dans les communes

La population locale a pu être informée quant aux enjeux du site par le biais de la plaquette diffusée en 2006 auprès de l'ensemble des habitants de Vasles, Saint-Martin-du-Fouilloux et La-Ferrière-en-Parthenay et de la tenue d'un stand lors de manifestations locales



Balade découverte du site (Juillet 2007)

en 2007: fête de La Gâtinelle à Saint Martin du Fouilloux, fête de la laine et randonnée à Vasles Mouton-Village. Une randonnée pédestre pour découvrir le vallon du Magot a également rassemblé une quinzaine de personnes le 28 juillet 2007.

Fontenalon», « La Ferme de l'Abbaye », « Le Terrier du Fouilloux » et bientôt réouvert le circuit « L'Auxances et le Magot ».

Au cours de l'été 2007, ce dernier a fait l'objet d'un aménagement de passerelles enjambant l'Auxances, réalisé par l'équipe verte du CPIE, aidée des jeunes du centre socio-culturel des Forges.

Pour plus de renseignements sur les circuits de randonnées, contactez l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Ménigoutais et du Thénezéen ( 05.49.63.32.30 ).



Atelier découverte du bassin versant avec l'école publique de Vasles

### Des sentiers de découverte

De nombreux sentiers de randonnée sillonnent la zone Natura 2000 et permettent aux curieux de nature de découvrir, à pied ou à vélo, les paysages remarquables des vallons de l'Auxances et du Magot. S'offre à vous le choix de **deux circuits VTT** (25 et 40 km) et **quatre circuits pédestres** : « Le Bois de



### Natura 2000 à l'école

Les enfants scolarisés dans les écoles de ces trois communes ont également été sensibilisés à leur environnement proche en découvrant avec les animateurs du CPIE, la vie et les richesses naturelles des cours d'eau du Magot, de l'Auxances et de la Coursaudière.

Ces animations pédagogiques, menées alternativement en classe et sur le terrain, ont débuté en automne 2006 et se poursuivront jusqu'à fin 2008.

## LE SAVIEZ-VOUS ? L'écrevisse à pattes blanches en danger

### Portrait d'une autochtone

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), crustacé présent en Europe de l'Ouest, est la principale espèce patrimoniale rencontrée en France. Généralement de couleur brune à olive, pouvant être grise, elle doit son nom au fait que sa face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces. Cette écrevisse, discrète du fait de son activité nocturne, partage les eaux riches en calcium et bien oxygénées des truites. Elle fréquente les ruisseaux à fonds graveleux, pierreux, peu profonds où elle se cache sous les cailloux.



Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

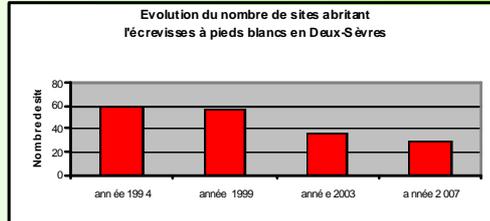
### Une population menacée par la peste

Les peuplements ont dangereusement régressé du fait de l'action conjuguée de la détérioration de son habitat (pollution de l'eau, aménagements urbains, rectification des cours d'eau avec destruction des berges, exploitation forestière ou agricole avec usage de fongicides et d'herbicides...) et des introductions d'espèces (poissons ou écrevisses exotiques concurrentes plus résistantes). Les introductions d'espèces animales entraînent en effet l'augmentation des risques de compétition, de prédation et de pathologie. Parmi les causes de disparition les plus fréquentes, on trouve la peste de l'écrevisse. Cette maladie, provoquée par un champignon nommé *Aphanomyces astaci*, est apparue pour la première fois en Europe en 1860 avec l'importation, en Italie, de l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), porteuse saine de la maladie. Les écrevisses atteintes par la peste montrent une grande faiblesse: pinces qui pendent à la sortie de l'eau, aucune défense, carapaces molles, friables et ternes, manque partiel ou total de certains membres... Comme il n'est pas possible de traiter les écrevisses en eau libre, les mesures préventives sont de plus grande importance (voir interview d'Eric BACHELIER, ONEMA page 4).

## RENCONTRE : Questions à Eric Bachelier,

Technicien à la brigade départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (**ONEMA**).

### ☀ Comment évoluent les populations d'écrevisses à pattes blanches en Deux-Sèvres ?



La fragilité naturelle de l'écrevisse à pattes blanches, accentuée par les perturbations d'origine anthropique et l'introduction d'espèces exotiques plus compétitives et portées saines de la maladie dénommée « peste de l'écrevisse », a contribué à la raréfaction progressive de l'espèce en France. La régression alarmante de l'écrevisse à pattes blanches en fait une espèce en danger placée depuis 1983 sur la liste rouge des espèces menacées. Les investigations menées en Deux Sèvres nous permettent d'établir assez précisément sa répartition. Actuellement, environ trente cours d'eau abritent une population d'écrevisses plus ou moins bien conservée. Depuis l'inventaire de 1994, on a constaté la disparition de trente sites abritant une population d'écrevisses à pattes blanches en Deux Sèvres.

### ☀ En quoi le site du Magot est-il important pour la conservation de cette espèce ?

La conservation de l'écrevisse à pattes blanches se justifie par :

- la rareté des populations dans la région Poitou-Charentes,
- la nécessité de préserver un des derniers ruisseaux encore colonisés du bassin du Clain,
- la longueur du site colonisé (7km),
- la densité particulièrement importante de la population sur le site du Magot
- la présence du chabot et de la lamproie de Planer (espèces également reconnues d'intérêt communautaire) ajoutée à l'intérêt du site.

### ☀ Quelles précautions prendre contre la peste de l'écrevisse ?

Parmi les modes de propagation de la peste on peut citer : l'introduction volontaire (illégal) d'écrevisses exotiques dans les cours d'eau, ou l'échappement de ces mêmes individus issus d'un plan d'eau, ou même d'un espace restreint (bassin à poissons rouges), le matériel de pêche mal séché (épaves, eau...), les repeuplements ou le transfert involontaire (vifs pour la pêche) de poissons issus d'une zone colonisée par des écrevisses exotiques, le rejet d'une simple goutte d'eau contaminée...

La réglementation actuelle en vigueur ne permet pas de se prémunir totalement ou même d'améliorer l'arsenal de protection actuel des populations d'écrevisses à pattes blanches vis à vis de la peste. Afin de limiter les menaces de contamination, il faut agir préventivement :

- Faire connaître aux acteurs locaux les risques identifiés (étangs, pêche, repeuplements, écrevisses exotiques..) et la réglementation en vigueur.

- Inciter à agir en respectant l'intégrité des milieux naturels et l'écrevisse « pieds-blancs ».

Une question, une précision, n'hésitez pas à contacter :

Laura Ollivier

CPIE de Gâtine Poitevine

Le Bourg 79340 COULIERES

Tel : 05.49.69.01.44 / Fax : 05.49.69.12.52

Email : [cpie.deuxsevres.efudes@cegetel.net](mailto:cpie.deuxsevres.efudes@cegetel.net)



GATINE POITEVINE

